



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1996

Sont présents :

- M. PIAZZALUNGA, Maire
MM. ZOGG et SCHORER, Conseillers administratifs
- Mmes BANDERET, DESJACQUES CARNEGIE, GEX, PITTET, ROCHAT et SCHNEIDER.
MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, COLLAUD, DE FÉLICE, DECREY, FAVRE, FISCHER, FORTE, GRANDGIRARD, KILCHER, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, SOUTTER, VACHERON et VERNERET.

Excusés :

- Mmes DE COULON et TOMASINI
M. CORTHÉSY

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 1996.
2. Prestations de serment de :
 - 2.1. Mme Rose-Marie GEX, Conseillère municipale, en remplacement de M. Henri GOBET, démissionnaire.
 - 2.2. M. Marc KILCHER, Conseiller municipal, en remplacement de M. Philippe DONZÉ, démissionnaire.
3. Communications du Bureau du Conseil Municipal.
4. Rapports des commissions.
5. Projet de budget 1997. Discussion et vote sur :
 - 5.1. Budget de fonctionnement,
 - 5.2. Nombre de centimes additionnels,
 - 5.3. Jetons de présence aux Conseillers municipaux,
 - 5.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-
6. Désignation d'un Conseiller municipal du parti "Les Verts" auprès de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Henri GOBET, démissionnaire. Discussion. Vote.

7. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote pour 1997. Discussion. Vote.
8. Désignation d'un délégué au comité de rédaction du journal "Le Chênois" en remplacement de M. Cédric PAYCHÈRE. Discussion. Vote.
9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 50'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue de Thônex (tronçon rte Blanche-Fossard). Discussion. Vote.
10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 30'000,- à titre de subvention extraordinaire au "CS Chênois Volley-Ball". Discussion. Vote.
11. Projets de délibération.
 - 11.1. Projet de délibération déposé par M. Carlo SOMMARUGA, Conseiller municipal, concernant la création d'un site municipal thônésien sur INTERNET.
 - 11.2. Projet de délibération déposé par Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE, Conseillère municipale, pour le parti Démocrate Chrétien, concernant l'Association pour les familles d'accueil KOALA
12. Communications et propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles et questions.
15. A Huis Clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :
 - 15.1. IRANI née GHANDHI, Gool, originaire d'Iran et d'Inde, mariée.
 - 15.2. PULCRANO née SPRING, Annabel Frances Jane, originaire de Grande-Bretagne, mariée, 2 enfants.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 1996.

Le procès-verbal de la séance du 1er octobre 1996 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

2. Prestations de serment :

Avant de passer aux prestations de serment, M. DECREY, Président, donne lecture de la lettre de démission de M. Philippe DONZÉ :

"Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil municipal pour le 11 novembre 1996, afin de permettre à mon successeur de prêter serment lors de la prochaine réunion du Conseil municipal prévue le 12 novembre 1996.

C'est avec grand regret que je suis contraint de prendre une telle décision, pour des raisons purement professionnelles.

J'ai eu énormément de plaisir à siéger et oeuvrer pour notre Commune et je vous souhaite plein succès, ainsi qu'à tous les membres, dans l'accomplissement de vos tâches.

Recevez, Monsieur le Président, mes meilleurs messages".

Puis il passe aux prestations de serment de :

2.1. Mme Rose-Marie GEX, Conseillère municipale, en remplacement de M. Henri GOBET, démissionnaire.

et de

2.2. M. Marc KILCHER, Conseiller municipal, en remplacement de M. Philippe DONZÉ, démissionnaire

Debout, M. le Président demande aux futurs Conseillers municipaux de se lever également et de répondre "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

"Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève,*
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

Mme GEX : "je le jure"

M. KILCHER : "je le jure"

M. le Président prend acte des serments et les délibérations suivantes sont acceptées :

- Vu l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'assermentation de

Mme Rose-Marie GEX

et

M. Marc KILCHER

3. Communications du Bureau du Conseil municipal :

M. DECREY, donne lecture des différents courriers qu'il a reçus :

3.1. de M. Cédric PAYCHÈRE concernant sa démission du Comité du journal "Le Chênois".

"Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Voilà plus de 5 ans que le Conseil municipal de Thônex me délègue auprès des Comités administratif et rédactionnel du journal officiel "Le Chênois". Curieux de découvrir de nouveaux horizons, j'avais annoncé, au début de cette législature, mon intention de cesser à brève échéance cette activité, au demeurant parmi les plus passionnantes qu'il m'ait été donné de vivre au sein du Conseil municipal.

Je vous prie donc de prendre note de ma démission de ce poste au 12 novembre 1996.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, chers Collègues, mes cordiales salutations".

3.2. de M. Pierino ANELLO concernant la crèche "Les Coccolets".

"Monsieur le Président du Conseil municipal,

Je vous écris en tant que père car mon fils fréquente actuellement la crèche des Coccolets et je suis dans l'attente d'un deuxième enfant dont la naissance est prévue en avril 1997.

Renseignement pris, j'ai relevé que les nouveau-nés n'étaient pas séparés des enfants en bas âge durant leurs phases de sommeil et que, par conséquent, celles-ci sont perturbées, leurs besoins étant différents.

D'autre part, j'ai assisté au Conseil municipal du début du mois d'octobre et ai appris que le projet d'aménagement des locaux des nouveau-nés de la crèche n'avait pas été accepté. Je le regrette vivement car les locaux sont existants et ne nécessitent qu'un aménagement.

Par ailleurs, je tiens à souligner la haute compétence du personnel de la crèche, y compris les qualités humaines de la directrice.

Je reste dans l'espoir que vous réviserez votre décision et vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, mes meilleures salutations".

3.3. de M. et Mme HENCHOZ concernant également la crèche "Les Coccolets".

"Monsieur le Président,

Nous avons été très étonnés d'apprendre lors d'une réunion le 17 octobre dernier, à la crèche des Coccolets, qu'un projet de pouponnière avait été rejeté lors d'une de vos séances du Conseil municipal de Thônex, alors que cette section fait ou fera très certainement défaut, tant au niveau de l'augmentation de la population de la commune, qu'au niveau de l'organisation familiale quand la mère de famille doit reprendre son emploi après un congé maternité de 2 ou 3 mois.

Étant nous mêmes parents d'un enfant de 2 ans et demi et souhaitant en avoir un second prochainement, il va de soi que ce deuxième enfant sera inscrit à la crèche des Coccolets par le fait que nous sommes entièrement satisfaits des services de l'équipe d'éducatrices et d'encadrement.

Nous souhaiterions donc apporter notre soutien à ce projet et restons à votre entière disposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations".

3.4. de l'Association des habitants de Mon-Idée au sujet de la ligne 41.

"Monsieur le Conseiller administratif,

Notre Association a investi beaucoup d'énergie en son temps afin d'obtenir des transports publics desservant correctement la région.

Le résultat de ses efforts fut, à l'époque, concrétisé par la création de la ligne 31, obtenue avec l'appui des Autorités de la zone concernée.

Depuis lors, conformément aux vœux des habitants, la ligne 41 a été instaurée, et nous ne pouvions que nous en réjouir.

Cependant, nous sommes au regret de devoir vous faire part de notre mécontentement en prenant connaissance du nouvel horaire de la ligne 41, n'ayant été ni consultés, ni informés.

Il faut savoir que nombre de résidents du quartier de Mon-Idée terminent leur travail vers 21h. et au-delà; le dernier bus partant de la place Favre étant à 21h.04, ceux-ci seront préterités. (Comme d'ailleurs, les personnes commençant le travail à 07h.00 le dimanche).

Nous pensons également aux personnes âgées résidant aux Jumelles, qui n'ont que le bus comme moyen de déplacement, et aux jeunes qui se rendent en ville, à Thônex ou Chêne-Bourg pour les loisirs ou autres activités, ou aux manifestations et entraînements au Centre Sportif de Sous-Moulin.

En résumé, nous regrettons vivement la suppression des dessertes du soir, ainsi que le manque de concertation avec les représentants de la population.

La seule annonce de telles modifications dans la FAO ne suffisant pas, loin s'en faut, et mis devant le fait accompli, les habitants de Mon-Idée sont en droit de se demander où se situe la notion de service public de la part des Transports publics genevois et des Autorités.

La soussignée, présidente de l'Association des Habitants de Mon-Idée, peut témoigner du nombre d'appels téléphoniques qu'elle a reçus de la part de personnes indignées de cet état de fait.

D'autre part, nous avons appris qu'un projet de "noctambus" regroupant les communes des Trois-Chênes et de Puplinge était à l'étude.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer à ce sujet.

Comme nous l'avons fait activement dans le passé pour la création de la ligne 31, nous sommes prêts à collaborer à l'élaboration d'un tel projet, dans l'intérêt des habitants de la région, et plus particulièrement des résidents du quartier de Mon-Idee.

Dans l'espoir que cette lettre saura retenir votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Conseil administratif, nos salutations respectueuses".

3.5. des squatters de la maison Chennaz.

"Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Cela fait maintenant 15 jours que nous occupons la maison Chennaz au 36 de l'avenue Adrien-Jeandin.

Nous vous avons adressé à ce sujet une lettre en date du 19 octobre 1996 qui, à ce jour, est restée malheureusement sans réponse de votre part.

C'est par l'intermédiaire d'un ami, dont la famille habitait là, il y a de cela une quinzaine d'années, que nous avons entendu parler de cette maison.

Dès notre entrée nous avons contacté la Brigade des squats pour les informer de notre occupation.

Nous y avons pénétré par un trou préexistant et avons constaté, avec consternation, l'état de dégradation dans lequel elle se trouvait. Toutes les fenêtres et portes extérieures étaient murées, un gros trou en toiture avait été pratiqué, qui avait occasionné de gros dégâts. Les derniers occupants avaient également commis des déprédations.

Comme nous vous l'avons expliqué dans notre première lettre, nous sommes une association de six jeunes amis qui se trouvent sans logement durant l'hiver et sans travail après avoir terminé nos formations respectives. Notre groupe est composé de trois architectes, un artiste peintre, un musicien et un employé commercial.

Nous sommes très motivés à l'idée de mettre en état la maison que nous occupons afin de pouvoir y loger et, également y aménager notre lieu de travail, soit un atelier d'architecture, un atelier de peinture et de sculpture ainsi qu'un petit local de musique, pour que chacun de nous puisse exercer son métier et ses passions dans ce lieu qui, depuis bien longtemps, est abandonné.

Nous ne voulons, en aucun cas, nuire au bon déroulement de vos projets pour la maison Chennaz, ainsi, le jour où les travaux débiteront, nous quitterons les lieux sans résistance.

C'est pourquoi, nous vous soumettons notre demande d'un contrat de bail, dit "contrat de confiance" afin que nous puissions, en attendant qu'une décision définitive soit prise quant à l'avenir de ce bâtiment, en profiter et en faire un lieu de vie et de travail.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous voudrez apporter à notre requête et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées".

3.6. d'une carte postale du Volley-Ball envoyée du Portugal qui nous dit :

"Cher Monsieur,

Le Chênois Volley-Ball a réussi un grand exploit au Portugal se qualifiant ainsi en 8e de finale de coupe d'Europe des champions le 30 novembre 1996 à Sous-Moulin. Veuillez transmettre à tous les Conseillers municipaux de Thônex nos salutations et nos vives remerciements pour leur fidèle soutien".

- 3.7. M. le Président rappelle que le samedi 16 novembre à 9h.40 les membres de la commission ÉCOLES & JEUNESSE visiteront l'école de Marcelly.
- 3.8. Le Bureau a décidé qu'à 23h. nous passerons directement au point 12 de l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions :

- 4.1. M. Philippe DECREY, Président du Conseil municipal donne lecture des conclusions du rapport de la séance en commissions RÉUNIES du 3 octobre dernier :

"Aucun vote n'était prévu lors de cette réunion. Elle consistait en la présentation des projets des investissements futurs par le Conseil administratif".

- 4.2. M. Michel Collaud, Président de la commission de CIRCULATION, donne lecture des conclusions du rapport de la commission du 10 octobre 1996 :

"Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1. *Demande d'un crédit de Fr 30'000,- pour une étude préliminaire de trafic.*

La majorité des commissaires ont estimé que cette étude existe déjà et l'ont refusée par 7 voix "contre" et 3 abstentions.

- 2. *Lors d'une information sur la circulation à l'avenue Adrien-Jeandin, il nous a été annoncé que les résultats des comptages effectués avant et après les travaux d'aménagement ont démontré que la circulation a augmenté de 3% et que la vitesse quant à elle est encore de 6 à 7 km supérieure à ce qui avait été espéré.*

- 4.3. M. Olivier FAVRE, rapporteur de la commission SOCIALE du 17 octobre 1996, donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

"Il s'agissait d'une commission sans vote.

Le premier point concernait le rapport d'activité du service social thônésien présenté par Mme Ostermann. L'idée principale qui en ressort est une demande d'augmentation du temps de travail de 50% sur les postes existants.

Nous avons survolé le budget social 1997, l'augmentation de celui-ci provient surtout d'une augmentation de la population.

Enfin, nous avons reçu les barèmes relatifs à l'aide sociale".

- 4.4. M. José FISCHER, rapporteur de la commission D'URBANISME & ÉCONOMIE PUBLIQUE du 31 octobre 1996, donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

"L'ordre du jour comportait la présentation par les mandataires de différentes variantes en vue de l'élaboration du projet de plan localisé de quartier "Etienne-Chennaz". Après délibération il a été décidé d'ajourner ce PLQ et d'attendre le plan directeur demandé concernant l'ensemble de la commune. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité soit par 7 voix "pour".

- 4.5. M. Cédric PAYCHÈRE, Président du groupe de travail PARLEMENT DES JEUNES, donne lecture des conclusions du rapport de la commission du 5 novembre 1996 :

"Les commissaires, après discussion, ont décidé de prendre contact avec 3 parlements de jeunes : ceux de Meyrin, Carouge et Genève et de les rencontrer autour d'une table dont la date sera fixée ultérieurement".

5. Projet de budget 1997. Discussion et vote sur :

M. SCHORER, Conseil administratif délégué aux FINANCES, fait la déclaration suivante :

"Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le budget 1997 de la commune de Thônex. Celui-ci démontre une stabilité tant dans la hausse des charges que dans celle des revenus. En effet, les charges s'élèvent à Fr 20'786'613.--, soit + 4,05 % et les revenus à Fr 20'987'500.--, soit + 4,47 %, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 200'887.--.

En ce qui concerne les hausses des charges, celles-ci sont principalement dues à la culture et aux loisirs, car il incombe à Thônex d'organiser, en 1997, le 1er août, pour les trois communes chênaises ainsi que de fêter le 25e anniversaire du jumelage avec Graveson.

La rubrique "Prévoyance sociale" a également subi une hausse de Fr 151'000,- car la conjoncture actuelle nécessite une aide accrue en ce domaine. Il est à noter que, dans cette section, figure également la sortie biennale de nos aînés. Il est également décidé de donner un sérieux "coup de pouce" aux aménagements communaux tels que places de jeux, chemins communaux, etc.

Lors des séances de préparation du budget, ainsi qu'à la commission des finances, les commissaires ont demandé au Conseil administratif des explications concernant des hausses régulières dans le domaine des frais de levées des ordures ménagères ainsi que des lignes de bus régionales (31 et 41). Pour ce faire, la commission a décidé de reconduire les sommes inscrites au budget 1996 et de revoir sa position lorsque des explications ou des renégociations de contrat auront été obtenues.

En ce qui concerne les revenus, la grande part étant, bien entendu, les revenus fiscaux, ceux-ci ont été évalués, comme à l'accoutumée, par le Département des Finances et Contributions. La Commune ayant déjà réalisé une importante réserve concernant les remises et les irrécouvrables lors du bouclage des comptes 1995, elle ne devrait, en principe, pas connaître de surprises désagréables lors des bouclages 1996 et 1997.

Au chapitre des "Investissements", ceux-ci sont prévus pour un montant de Fr 17'801'000,--. Il est à noter que, dans ce montant, figure pour Fr 9'500'000,-, le démarrage du demi-groupe scolaire de Thônex-Verchères. Auront également une part importante des dépenses 1997, l'aménagement des berges du Foron ainsi que la construction d'un parking en sous-sol à la route de Jussy.

En ce qui concerne les projets qu'il conviendrait de voter, figurent pour des sommes importantes, l'extension du Centre Sportif Sous-Moulin et, si ceci était nécessaire, la construction de locaux provisoires en vue des futures rentrées scolaires.

Compte-tenu des amortissements économiques s'élevant à Fr 4'313'745,--, chiffre auquel il convient de rajouter l'excédent de revenus présumé de Fr 200'887,--, l'insuffisance de financement des investissements prévus, s'élève à Fr 13'286'368,--. Les disponibilités communales permettent d'absorber ce montant mais il est possible qu'un emprunt soit demandé pour un objet spécifique.

En ce qui concerne les amortissements économiques, les membres du Conseil ont reçu un tableau récapitulatif leur montrant les objets qu'il convient d'amortir à ce jour et jusqu'en 2008. Ce tableau montre que, pour les 10 prochaines années, un montant global de Fr 2'000'000,- ne figurera plus au budget de fonctionnement de la Commune. Mais il est bien entendu que les investissements qui vont se voter dès aujourd'hui rajouteront quant à eux des annuités d'amortissements au budget.

Je tiens à remercier les commissaires qui ont oeuvré aux séances de préparation du pré-budget ainsi qu'aux membres de la commission des finances pour le travail accompli et les remarques judicieuses qu'ils ont émises à ce sujet".

5.1. Budget de fonctionnement,

5.2. Nombre de centimes additionnels,

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES donne lecture des conclusions du rapport de la commission du 29 octobre 1996 :

"La commission s'est réunie pour étudier ce budget et a pris les options suivantes :

- le budget de fonctionnement a été accepté par 7 voix "pour" et 1 abstention,
- les centimes additionnels ont été acceptés par 6 voix "pour" et 2 voix "contre",
- les jetons de présence ont été acceptés par 6 voix "pour" et 2 abstentions
- la taxe professionnelle de Fr 30, - a été acceptée à l'unanimité

Je tiens à remercier l'équipe de la commission budget pour le travail effectué".

La discussion est ouverte :

M. DE FÉLICE signale qu'il n'a toujours pas pu obtenir, comme il l'a demandé lors des séances de pré-budget, la raison pour laquelle la subvention des samaritains des Trois chênes a été réduite de moitié.

Ces derniers ont fait une demande de subvention extraordinaire afin de former les cadres, quatre membres suivront donc des cours de moniteurs samaritains. Ces cours coûtent Fr 2'250,- par personne, soit Fr 9'000,- ce qui représente un montant de Fr 3'000,- par commune.

Je demande d'une part, le rétablissement de la subvention à Fr 2'500,- comme elle l'était en 1996. D'autre part, d'augmenter cette rubrique 14.365 de Fr 3'000,- et de la porter ainsi à Fr 5'500,-.

M. SCHORER : la décision de rapporter la subvention des samaritains à Fr 1'250,- a été prise par les Conseils administratifs des Trois Chênes lors de leur dernière réunion.

Le Conseil administratif propose à M. DE FÉLICE de couvrir ces frais de cours par un crédit complémentaire, ce qui évite de modifier tout le budget.

M. BOISSONNAS souhaite que, pour les prochains budgets, les institutions telles que les crèches ou le centre des loisirs présentent leur budget comme le centre sportif. C'est-à-dire, avec les dépenses prévues au budget, les dépenses prévues pour l'année en cours et les résultats de l'année écoulée ainsi que les changements prévus.

Le Conseil administratif pourrait également, dans la présentation du budget, faire des remarques écrites lorsqu'il y a des changements fondamentaux.

M. GRANDGIRARD précise que dans le pré-budget remis aux membres de la commission des Finances il y avait des explications pour les points divergeants du budget précédent.

Mme SCHNEIDER réitère les remarques qu'elle a faites lors de la commission des finances concernant :

- les postes des honoraires et frais d'avocats,
- les dépenses relatives à l'équipement et l'achat de matériel pour la compagnie des sapeurs-pompiers,
- et ce qui concerne la subvention du Théâtrecirque. M. Challande l'a refusée et a demandé au Conseil administratif de la verser à l'association Diabolo, ce qui n'a été ni dit, ni fait, par le Conseil administratif.

M. SCHORER : selon la loi, il n'est pas possible de changer l'attribution d'un montant. Pour cette raison la subvention prévue n'a pu être versée à l'association Diabolo.

M. GRANDGIRARD relève que la rubrique "matériel et habillement" des sapeurs-pompiers s'élève à Fr 80'100,- avec un montant de Fr 20'000,- prévu pour l'habillement, il relève que l'effectif de la compagnie est de 60 hommes.

M. DE FÉLICE, au nom de la fraction socialiste, fait la déclaration suivante :

"L'élaboration et l'acceptation d'un budget sont des actes éminemment politiques. Les domaines privilégiés ou négligés dans la distribution de la manne municipale sont autant de signes des priorités d'une collectivité publique ou au contraire des secteurs qu'elle ne juge pas digne de ses attentions. Accepter un budget, c'est adhérer aux options politiques qui le sous-tendent.

Ne partageant pas les options financières que le projet de budget 1997 de notre commune implique, le groupe socialiste n'acceptera pas de le voter.

Ainsi à la rubrique 11 Police municipale, page 9, on constate que le poste des traitements a diminué. Depuis plus d'une année, nous demandons qu'un agent supplémentaire soit engagé. "C'est trop onéreux" est la réponse sempiternelle du Conseil administratif. Dans ces conditions, pourquoi s'obstine-t-on à ce qu'ils fassent du travail de bureau plutôt que d'être dehors parmi la population ? La quiétude de celle-ci passe aussi par là. Les deniers communaux ne sont pas dépensés où il faut et pas à bon escient. Nous ne pourrions donc pas accepter ce budget.

La politique culturelle menée par le Conseil administratif est timorée. A preuve, le refus du festival rock autour de la salle communale pour des motifs peu clairs ou qui auraient aussi dû empêcher Thônecino. Il est vrai que l'encouragement à la culture peut arborer fièrement une augmentation de Fr 109'000,- C'est oublier que Fr 90'000,- vont au 1er août, rubrique 363, et Fr 40'000,- au jumelage avec Graveson, rubrique 318.

La promotion de la culture sur Thônex et les Trois-Chênes perd, en fait, presque Fr 25'000,- moins que l'augmentation des frais d'exploitation du Centre de Sous-Moulin qui a lui seul coûte le double que l'ensemble de l'encouragement à la culture. Ceci aussi est une question de choix, le nôtre est fait, nous n'accepterons pas le budget 1997.

Pour ce qui a trait à la jeunesse, page 21, même si le loyer de l'auberge a augmenté et celui de la crèche diminué, le loyer de la crèche est quand même encore une fois et demi celui de l'auberge communale. A se demander lequel des deux est exploité à titre lucratif.

Au chapitre de l'aide sociale, page 22, nous relevons que malgré notre demande expresse lors de l'adoption du budget 1996, le montant de l'allocation aux chômeurs est toujours de Fr 150'000,-.

Encore et toujours, la plus grande partie de cette somme est utilisée aux frais de fonctionnement de la structure d'aide et non pas à l'aide réelle.

Nous avons demandé aussi instamment, que ces frais soient mentionnés séparément des allocations aux chômeurs, afin de connaître l'intensité de l'effort fait en leur faveur. Rien n'a été fait.

Nous avons demandé qu'une information soit diffusée dans les boîtes aux lettres en plusieurs langues et dans les caisses de chômage. Rien n'a été fait non plus.

Le Conseil administratif se donne tous les moyens pour ne pas dépenser cette somme. Enfin, un effort supplémentaire devrait être fait pour l'aide humanitaire.

Dans ces conditions, nous ne pourrions pas accepter ce budget 1997.

Au chapitre des transports locaux, quand on sait les problèmes que la population de Mon-Idee rencontre avec les services de TPG on peut se demander si une subvention de Fr 200'000,- est réellement justifiée, mais passons !

Enfin, page 27, le poste du traitement des déchets va croissant d'année en année sans que le Conseil administratif s'en émeuve et ne cherche un autre concessionnaire. Le nôtre parvient à augmenter ses prix tout en diminuant d'un tiers les effectifs sur les camions. Comment accepter le budget dans ces conditions ?

En conséquences de tout cela le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote".

D'autre part, il regrette que le budget n'ait pas été examiné avant son élaboration dans les commissions bien que le Conseil ait décidé de faire cela.

Et rappelle qu'il avait été convenu que : sur la base des comptes 1995 et du budget 1996 chaque commission se pencherait sur le budget 1997 afin de faire des propositions.

Après de nombreuses demandes, nous avons obtenu un tableau des amortissements qui nous permettra de nous guider lors du vote de ceux-ci.

M. SCHORER est un peu dépassé par cette déclaration. En effet, la diminution de la rubrique 11.301, liée aux salaires, est due au fait que nous avons engagé un brigadier, qui nous a quitté. Nous allons le remplacer par un agent municipal, d'où cette différence.

Quant à l'aide sociale, le budget est augmenté de Fr 151'000,--

M. PIAZZALUNGA quant à lui rappelle que le poste social a augmenté de plus de 40% depuis 4 ans.

Le Conseil administratif est prêt à diffuser des documents dans toutes les langues mais, il faut pouvoir assurer ce que l'on propose !

M. FORTE, au nom du groupe PDC, fait la déclaration suivante :

"Le groupe Démocrate-Chrétien remercie le personnel de la Mairie ainsi que le Conseil administratif délégué aux finances pour l'élaboration du budget 1997.

Ce dernier voit une augmentation de ses revenus. Toutefois, notre groupe insiste de voir les différents postes dudit budget étudiés dans les commissions y relatives afin de gérer au plus près les deniers de notre ville, et par la même occasion ceux de nos citoyennes et citoyens.

Enfin, nous remarquons que le poste social reste dans les proportions relativement modestes en comparaison à d'autres points et nous garderons à l'esprit cet état de fait lors de prochaines discussions en commissions.

Il va sans dire que, contrairement à la fraction socialiste qui avait en commission voté ce budget, le groupe PDC votera ce soir le budget 1997".

M. GRANDGIRARD : il est intéressant de souligner que Thônex se porte bien financièrement. Nous avons une possibilité d'autofinancement de Fr 4'500'000,- sans tenir compte de nos réserves.

Je remercie le Conseil administratif ainsi que l'administration communale pour la gestion des deniers de notre commune.

M. PAYCHÈRE aimerait connaître la raison pour laquelle le groupe socialiste accepte le budget en commission et le refuse en séance plénière ?

M. SOMMARUGA : chaque parti prend ses décisions sans avoir à en référer aux autres. Le budget est techniquement valable mais politiquement il peut être discuté.

Devant cette assemblée, publique, il y a une prise de position qui est nettement plus politique alors qu'en commission nous parlons en termes plus techniques. Cela explique les différences au niveau des votes.

Je crois que le débat va en rester là. Car, ce n'est pas l'opinion du parti radical, qui comme chaque année, va accepter le budget sans mots dire ou simplement en annonçant car il s'agit de son budget. C'est à se demander si ce n'est pas en "caucus" que le parti radical élabore le budget de notre commune.

M. VERNERET fait une remarque à titre personnel : le parti radical est une philosophie et non une doctrine. C'est-à-dire, que l'on ne personnalise pas le parti, on fait simplement partie d'un groupe de personnes qui discutent ensemble".

M. SOMMARUGA souligne, qu'à une séance de la commission de Circulation, le parti radical avait accepté une proposition et l'avait rejetée en bloc à la séance du Conseil. Aujourd'hui, ce refus pose encore des problèmes aux riverains du chemin du Petit Bel-Air.

M. FISCHER, au nom de la fraction radicale, fait les commentaires suivants :

"Le groupe radical a décidé d'apporter son soutien au budget proposé pour 1997. En effet, dans une situation conjoncturelle difficile celui-ci tente à prouver que la commune de Thônex désire maîtriser les charges au plus près de la réalité.

L'augmentation des revenus, plus de 4,47%, et des dépenses, plus de 4,05%, démontre s'il le faut le souci d'équilibre recherché pour maintenir des finances saines dans notre commune.

Toutefois, nous devons regretter de n'avoir pas encore de plan quadriennal d'investissement ceci malgré la demande faite en 1991. Chaque année en effet nous aimerions être en possession des engagements dans les divers domaines communaux pour le reste de la législature.

Avec l'approche de la fin de l'amortissement de quelques gros investissements économiques quelques millions doivent pouvoir être utilisés pour de nouveaux engagements.

S'il est réjouissant de constater que la dette par habitant est nulle, il faut tout de même relever que la dernière baisse du centime additionnel n'a pas engendré des effets négatifs redoutés par certains, sur l'équilibre de nos finances ni sur la part privilégiée de la commune si bien que le rendement du centime s'est accru de 5 % cette année.

Nous n'aimerions pas terminer cette déclaration, sans remercier l'ensemble de l'administration communale, le Conseil administratif délégué et tous ceux qui ont oeuvré sur le pré-budget, permettant ainsi d'avoir tous les renseignements nécessaires afin de pouvoir étudier ce budget pour 1997 dans les meilleures conditions possibles".

M. BOISSONNAS, pour le groupe libéral, fait la déclaration suivante :

"Le groupe libéral acceptera le budget 1997, non sans faire quelques observations :

Tout d'abord, nous estimons que, compte tenu de la situation économique peu favorable qui prévaut aujourd'hui des doutes que l'on peut avoir sur les rentrées fiscales prévues, il aurait été plus prudent de présenter un budget neutre dont la progression, par rapport à 1996 n'aurait pas été de plus de 4%, mais serait restée en ligne avec l'inflation prévue (1%) et la stagnation de la population. C'est d'ailleurs, ce qu'ont déjà fait d'autres communes.

Nous le savons, le budget est difficilement compressible si l'on n'a pas la volonté déterminée de le faire, car une partie importante des dépenses est constituée par les amortissements des crédits votés antérieurement.

A ce sujet, nous aimerions, une fois encore, et ce ne sera pas la dernière, rappeler combien il est important de faire un choix dans les dépenses et de veiller à ce que les nouveaux investissements soient raisonnables quant à leurs montants et cela lorsqu'ils sont votés.

Ces choix ne sont certes pas très populaires, mais il en va de l'avenir de la santé financière de notre commune qui, aujourd'hui, encore est excellente, mais pour combien de temps ?

Or, il faut en être conscient, il ne sera jamais possible de réaliser, dans son ensemble, le programme complet des réalisations prévues ces dix prochaines années dont le montant approche les 70 millions de francs.

D'autre part, il nous semblerait souhaitable que la politique financière de la commune, quelle soit expansionniste, stabilisatrice ou tournée vers les économies, soit définie avant les séances du pré-budget. Cette manière de faire permettra de fixer des priorités soit dans les dépenses soit dans les économies.

Enfin, nous continuons à penser que la charge financière que ce Conseil municipal fait reposer sur chaque habitant de la commune est trop forte aussi bien par rapport aux autres communes, à la situation économique générale et aux efforts consentis depuis de nombreuses années par les Thônésiens pour assainir avec succès leurs finances.

En terminant, nous aimerions exprimer notre reconnaissance aux responsables de nos finances, au personnel de la Mairie et à l'ensemble des employés de la commune pour la qualité de leur travail".

Mme PITTET précise, qu'elle-même, et Mme BANDERET assistaient à la commission des Finances en tant que remplaçantes. Elles n'ont pas participé à la commission pré-budget et n'avaient pas une vision assez globale de ce budget.

D'autre par, elles soulignent que M. SOMMARUGA a bien fait la différence en parlant de technique et en parlant d'une vue globale, futuriste et plus générale.

Mme SCHNEIDER : les Verts s'abstiendront de voter ce budget. Les réponses données n'ont pas été satisfaisantes. Toutefois, je profite de l'occasion pour remercier le personnel de la Mairie pour le travail effectué et les réponses accordées ainsi que le matériel fourni lors des séances de pré-budget.

M. DE FÉLICE : contrairement à ce que soutient M. SCHORER les chiffres qu'il a donnés concernant la Culture sont exacts.

M. SCHORER précise encore à M. DE FÉLICE que si le budget de la Culture a quelque peu diminué dans certains postes c'est à cause des Vendémiaires qui auront lieu en 1999. Nous ne faisons plus de réserve mais nous verserons le montant total pour cette manifestation en 1999.

Le vote de cette délibération se votera en deux temps (budget et centimes additionnels).

La parole n'étant plus demandée, Mme SCHNEDER donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 1997 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des FINANCES du 29 octobre 1996,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 20'786'613,- aux charges et de Fr 20'987'500,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 200'887,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 1997 s'élève à 45 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 17'801'000,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 17'801'000,-,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 4'313'745,- et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 200'887,-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 13'286'368,-,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

./.

(SUITE) :

- A LA MAJORITÉ (par 14 voix "pour" et 7 abstentions),
 1. D'approuver le budget de fonctionnement 1997 pour un montant de Fr 20'786'613,- aux charges et de Fr 20'987'500,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 200'887,-.
- A LA MAJORITÉ (par 18 voix "pour" et 3 abstentions),
 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 1997 à 45 centimes,
 3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 1997 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

5.3. Jetons de présence aux Conseillers municipaux,

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES donne lecture des conclusions du rapport de la commission du 29 octobre 1996 :

"Le montant des jetons de présence a été accepté par 6 voix "pour" et 2 abstentions"

La parole n'étant pas demandée M. VERNERET donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 1997,
- Vu le rapport de la commission des FINANCES du 29 octobre 1996,
- A LA MAJORITÉ (par 18 voix "pour" et 3 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 1997, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 30'000,- (trente mille francs).

5.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES donne lecture des conclusions du rapport de la commission du 29 octobre 1996 :

"Après un débat, de quelques minutes, ce montant a été approuvé à l'unanimité par la commission".

La parole n'étant pas demandée Mme SCHNEIDER donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des FINANCES du 29 octobre 1996,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 1997 à Fr 30,-.

Une pause cigarette de 5 minutes est accordée.

6. Désignation d'un Conseiller municipal du parti "Les Verts" auprès de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Henri GOBET, démissionnaire. Discussion. Vote.

Suite à la démission de M. GOBET, Mme Rose-Marie GEX est proposée par Mme SCHNEIDER pour son remplacement.

La parole n'étant pas demandée M. VERNERET donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

./.

(Suite) :

- Vu les statuts de la "Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex" acceptés par le Conseil municipal en date du 29 septembre 1992,
- Vu l'art. 6, des statuts susmentionnés,
- Vu la démission de M. Henri GOBET, du Conseil municipal,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De désigner Mme Rose-Marie GEX, membre du parti "Les Verts", en remplacement de M. Henri GOBET, pour siéger au Conseil de la "Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex".

7. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote pour 1997. Discussion. Vote.

La discussion est ouverte par le Président.

La parole n'étant pas demandée Mme SCHNEIDER donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu les propositions présentées par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour les bureaux de vote de Thônex I et de Thônex II,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver les listes des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants des locaux de vote de Thônex I et de Thônex II, pour 1997 qui se présentent comme suit : (voir annexe).

8. Désignation d'un délégué au comité de rédaction du journal "Le Chênois" en remplacement de M. Cédric PAYCHÈRE. Discussion. Vote.

M. AMOUDRUZ présente M. José FISCHER en remplacement de M. PAYCHÈRE.

La parole n'étant pas demandée M. VERNERET donne lecture du projet de délibération :

- Vu la démission au 12 novembre 1996 de M. Cédric PAYCHÈRE du Comité de rédaction du journal "Le Chênois",
- Vu l'art. 3 du cahier des charges du journal "Le Chênois" qui stipule que deux Conseillers municipaux par communes doivent être élus au comité de rédaction,
- A LA MAJORITÉ (par 20 voix "pour" et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De nommer M. José FISCHER, membre au comité de rédaction du journal "Le Chênois".

9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 50'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue de Thônex (tronçon rte Blanche-Fossard). Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX : vu l'avancement des études de "Thônex-Verchères" je vous demande de voter ce crédit.

M. Michel COLLAUD, Président de la commission de CIRCULATION du 10 octobre 1996, donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

"La demande d'un crédit d'étude de Fr 50'000,- pour l'aménagement de l'avenue de Thônex au niveau du tronçon route Blanche/Fossard, c'est-à-dire le périmètre "Thônex-Verchères" a été acceptée à l'unanimité".

La discussion est ouverte :

M. VACHERON indique que la fraction socialiste va voter ce crédit d'étude et il souligne qu'il est satisfait que la sécurité des cyclistes soit respectée dans ce projet.

D'autre part, il rappelle que le groupe socialiste n'est pas favorable à une sortie sur l'avenue de Thônex mais souhaite une contre route en parallèle le long de l'avenue qui déboucherait sur un giratoire à la hauteur du cimetière.

M. ZOGG ; au stade de l'étude toutes les propositions peuvent être approuvées, modifiées ou supprimées. Il serait dommage de ne pas prévoir toutes les possibilités afin que la commission puisse vraiment répondre aux différents projets qu'elle a l'intention de présenter au Conseil municipal.

M. FAVRE : en commission le groupe libéral était également favorable à cette étude. Il rappelle le point 5 concernant le débouché du complexe "Thônex-Verchères" sur l'avenue de Thônex et de maintenir son accès tel qu'il est prévu par le plan localisé de quartier.

A ce propos, lors du vote M. COLLAUD avait proposé un amendement sur ce sujet qui demandait d'étudier, dans le cadre du mandat, le point 5 pour justifier la non réalisation des travaux à cet endroit. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité et il serait bon de la retenir ce soir.

M. DE FÉLICE souligne que ce serait une aberration de prévoir une sortie sur l'avenue de Thônex sans un giratoire.

M. SCHAMBACHER : le PDC est d'accord de voter ce crédit mais insiste pour qu'il n'y ait pas de sortie sur l'avenue de Thônex.

M. BOISSONNAS rappelle, pour la petite histoire, que nous avons condamné la sortie de la Mairie sur l'avenue de Thônex suite à plusieurs accidents. Il serait dommage d'ouvrir un débouché juste en face.

M. GRANDGIRARD et Mme SCHNEIDER estiment que nous ne pouvons voter un projet de délibération qui ne précise pas l'amendement voté à l'unanimité par la commission de Circulation.

M. VERNERET pense que le plan de circulation doit faire partie intégrante du plan directeur de la commune.

M. SOMMARUGA : effectivement nous pouvons modifier ce projet de délibération mais nous pouvons avoir, également, un engagement ferme du Conseil administratif de respecter la volonté claire de la commission et du Conseil municipal.

M. ZOGG : puisque c'est la volonté des membres du Conseil municipal le Conseil administratif en prend note.

En conclusion M. FAVRE rappelle l'amendement voté en commission :

- *...étudier dans le cadre du mandat le point 5 pour justifier la non réalisation des travaux à cet endroit.*

La parole n'étant plus demandée, Mme SCHNEIDER donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1) lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'avancement du projet immobilier de "Thônex-Verchères" et des incidences que celui-ci aura sur la circulation à l'avenue de Thônex,
- Vu le préavis favorable de la commission de CIRCULATION du 10 octobre 1996,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 50'000,- en vue d'une étude d'aménagement de l'avenue de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette étude de Fr 50'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 30'000,- à titre de subvention extraordinaire au "CS Chênois Volley-Ball". Discussion. Vote.

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux SPORTS : souligne les brillantes performances du Chênois Volley-Ball en coupe d'Europe. Si aujourd'hui, ce club demande une aide de la commune cela est principalement dû à l'opération "cartes gourmets", dont vous avez certainement entendu parler, qui ont mis les finances de ce club en danger. Le Conseil administratif ne peut que vous demander de voter ce montant.

Au vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

- La discussion immédiate est acceptée par 12 voix "pour", 8 voix "contre" et 2 abstentions.

La discussion est ouverte :

M. GRANDGIRARD est pour aider ce club mais en attirant l'attention sur le fait qu'il doit bien choisir ses sponsors.

M. SOMMARUGA : la fraction socialiste est favorable à cette aide extraordinaire qui doit le rester. Comme le fait remarquer M. GRANDGIRARD il faudra faire attention à la tenue du budget et nous voterons ce crédit en tant qu'encouragement au club sportif Chênois Volley-Ball pour qu'il continue dans une saine gestion.

M. SCHAMBACHER : le PDC votera ce montant mais regrette de ne pas avoir pu le traiter en commission car nous créons un précédent. Il est regrettable que ce soit le contribuable qui paie certaines erreurs de gestion.

Mme ROCHAT : le parti libéral aurait également souhaité que cette demande soit débattue en commission. Pouvons-nous avoir des explications sur un point qui n'est pas très clair. Est-ce que l'on éponge une dette où est-ce que nous aidons les jeunes ?

M. PIAZZALUNGA : cet argent va permettre de contribuer au bon fonctionnement du club et par conséquent aider le mouvement junior.

M. SOMMARUGA : il est "sympathique" de dire que cet argent est pour les juniors. En réalité nous savons tous que ce crédit sera utilisé là où le besoin se fera sentir.

La parole n'étant plus demandée M. VERNERET donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la situation financière du "CS Chênois Volley-Ball", notamment les déficits des saisons 94-95 et 95-96 s'élevant à Fr 236'500,-,
- Vu l'effort particulier déployé par le comité afin d'assainir la situation financière du club,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITÉ (par 19 voix "pour" et 2 abstentions),

(Suite) :

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 30'000,- sur la rubrique 34.365 à titre de subvention extraordinaire au "CS Chênois Volley-Ball".
2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

11. Projets de délibération.

11.1. Projet de délibération déposé par M. Carlo SOMMARUGA, Conseiller municipal, concernant la création d'un site municipal thônésien sur INTERNET.

SITE MUNICIPAL THÔNÉSIEN SUR INTERNET

La Suisse est le pays avec une des plus fortes densités au monde d'ordinateurs personnels (PC). Le marché des PC est d'ailleurs en très forte expansion et les diverses analyses montrent que c'est en dizaines de milliers que se comptent les futurs nouveaux possesseurs de PC à usage professionnel ou familial.

Ce développement est lié non seulement sur le marché d'un nouveau et jeune public né avec l'ordinateur, mais également aux nouvelles capacités multimédia des PC, aux nouvelles perspectives de télétravail en relation avec l'accès à des conditions économiques très intéressantes au niveau des réseaux INTERNET.

Dans les écoles primaires la présence des PC est toujours plus forte, soit par le choix individuel des enseignants, soit par décision collective d'un groupe d'enseignants. Lors de la récente visite de l'école de Pont-Bochet, les enseignants ont d'ailleurs attiré l'attention des élus présents sur cet aspect dans la conception de la nouvelle école de Thônex-Village.

Au Cycle d'orientation, des cours d'utilisation des PC sont donnés aux élèves. Des cours à option multimédia sont également proposés.

Si les scientifiques connaissent depuis longtemps INTERNET, les capacités et potentialités de cet outil de communication sont peu à peu découvertes par les particuliers et les entreprises commerciales.

Tout comme le nombre de PC, le nombre de raccordement sur INTERNET en Suisse est l'un des plus denses du monde, voire le plus dense.

L'engouement général pour INTERNET a décidé les PTT-TELECOM de mettre sur pied un service d'abonnement qui devrait aboutir au raccordement de 100'000 nouvelles personnes.

Des institutions sans but lucratif, voire des institutions publiques ou parapubliques, internationales, nationales, cantonales et municipales se sont ouvertes sur INTERNET avec des sites d'informations, plus ou moins détaillés.

Ainsi, le Canton de Genève et la Ville de Genève ont fait le choix d'être acteurs sur INTERNET et disposent de serveurs dispensant au public des informations diverses. Monsieur Guy-Olivier SEGOND a indiqué souvent souhaiter voir Genève se doter d'un réseau généralisé.

Au niveau de la commune de Thônex des utilisations d'INTERNET sont déjà évoquées. Les animateurs du Centre des Loisirs souhaitent disposer d'ordinateurs et créer un "cyber-café" permettant aux jeunes et aux chômeurs, en priorité, de se perfectionner en traitement de texte, en informatique et tirer parti des nouvelles capacités offerte par INTERNET.

La commune de Thônex peut elle aussi, à peu de frais, devenir actrice et non seulement utilisatrice du réseau INTERNET en proposant un site de distribution d'information (guichet électronique), de consultation de documents municipaux (bibliothèque informatique) et d'échange (forum) avec la population thônésienne locale ou dispersée en Suisse, en Europe ou dans le monde.

Un site INTERNET municipal, outre le fait d'occuper un espace qui lui revient, mais pourrait être occupé par des tiers, peut donner des informations sur le fonctionnement de nos services municipaux (ouverture des bureaux, voirie, votations, séance du Conseil municipal, service social, activités culturelles, etc.), permettre la consultation de documents publics, tels que les procès-verbaux du Conseil municipal par les habitants et être un lieu d'expression de remarques, suggestions ou de questions des citoyens.

Avec le renouvellement du matériel informatique de la commune déjà intervenu en 1995 et le raccordement par modem des services communaux aux divers services cantonaux, voire fédéraux, l'insertion de la commune de Thônex sur INTERNET est un investissement de faible importance, mais qui permettrait de rejoindre un public nouveau et avant tout jeune, soit celui qui est le plus difficile à atteindre par des voies de participation habituelles.

Pour ces motifs

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

1. De donner mandat au Conseil administratif de mettre sur pied un site municipal Thônésien sur INTERNET.
2. D'intégrer cette dépense dans le budget 1997 ou, à défaut, de soumettre au Conseil municipal la demande de crédit d'investissement nécessaire.

M. SOMMARUGA précise que depuis la rédaction de ce projet de délibération la commune d'Onex a déjà accepté d'étudier la faisabilité d'un tel site. Quant à la commune de Chêne-Bourg, elle a accepté dernièrement une motion demandant au Conseil administratif d'examiner cette question.

Au vote :

- L'entrée en matière est acceptée par 20 voix "pour" et 1 abstention.

M. PAYCHÈRE est pour la discussion immédiate et demande que le Conseil administratif fasse une étude financière. La commission n'a pas les compétences pour mettre sur pied un tel site car cela représente un énorme travail.

M. PIAZZALUNGA donne lecture d'une lettre de l'ACG envoyée aux Conseillers administratif des communes genevoises ce sujet :

"Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Adjoints,

Peut-être avez-vous, comme la plupart des communes du canton, reçu de la publicité de sociétés vous proposant de protéger votre nom sur Internet ?

En effet, ce réseau ne connaissant que peu de règles, c'est actuellement le premier qui en fait la demande qui obtient le droit d'y utiliser un nom comme adresse, même si ce nom n'est pas le sien.

Aussi, considérant la nécessité de protéger les communes contre ce risque, le comité ACG a décidé d'entreprendre les différentes démarches d'enregistrement des noms de toutes les communes genevoises. Les frais totaux de cette opération, qui se montent à Fr 250,- environ par commune, seront pris en charge par l'ACG.

Il n'est cependant pas inutile de préciser que la prestation de l'Association se limite à cet enregistrement et au paiement de la cotisation y relative pour 1997 (Fr 96,-).

Ainsi, son nom protégé, chaque commune demeure entièrement libre d'utiliser ou non Internet, et ce comme elle l'entend.

Quant à l'avenir, nous prévoyons d'examiner, en collaboration avec toutes les communes intéressées, la possibilité de réunir, en un même lieu sur Internet, les renseignements communs à plusieurs administrations (agenda culturel, manifestations sportives...).

Nous restons naturellement à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire que vous pourriez désirer et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Adjoints, à l'assurance de notre considération distinguée".

Mme ROCHAT estime que les commissaires pourraient très bien gérer cette affaire, quitte à faire venir un spécialiste lors des séances de commission. Le groupe libéral propose donc le renvoi de ce projet en commission.

M. SCHAMBACHER : le groupe PDC est également pour le renvoi en commission.

M. VERNERET quant à lui abonde dans le sens de M. PAYCHÈRE en donnant mandat au Conseil administratif de présenter un concept.

Mme SCHNEIDER est pour la discussion immédiate.

M. GRANDGIRARD est également pour la discussion immédiate.

M. SOUTTER précise que le prix de location d'un poste d'accueil est de quelques milliers de francs par mois.

Au vote :

- La discussion immédiate est acceptée à la majorité par 12 voix "pour" et 9 abstentions.

Suite à ces différentes discussions M. SOMMARUGA est d'accord d'ajouter, s'il y a lieu, un amendement à son projet de délibération.

M. PAYCHÈRE propose d'amender le projet en ce sens :

- *"De donner mandat au Conseil administratif de présenter un concept général sur INTERNET".*

M. SOMMARUGA ajoute :

- *"... et son coût".*

M. PIAZZALUNGA précise encore que le Conseil administratif présentera un coût pour créer le site et un coût pour le fonctionnement à la Mairie.

Au vote le projet est accepté à l'unanimité avec l'amendement suivant :

- *"De donner mandat au Conseil administratif de présenter un concept général sur INTERNET et son coût".*

11.2. Projet de délibération déposé par Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE, Conseillère municipale, pour le parti Démocrate Chrétien, concernant l'Association pour les familles d'accueil KOALA

Mme DESJACQUES donne lecture du projet KOALA :

"Familles d'accueil : une alternative de choix"

Les parents évoluent aujourd'hui dans un contexte économique très difficile. Les problèmes de garde d'enfants ne font que s'ajouter aux soucis quotidiens. Le congé maternité n'est que de 2 mois et l'offre de pouponnières et de crèches n'est pas pléthorique.

Une solution est pratiquée depuis longtemps par les parents qui travaillent : le recours aux familles d'accueil. Toutefois les enfants sont un bien trop précieux pour prendre le risque de laisser l'amateurisme s'installer.

Créée le 14 mars 1995, à Puplinge, l'Association pour l'accueil familial KOALA, met en relation les familles désireuses d'accueillir un ou plusieurs enfants et celles qui cherchent à faire garder le ou les leurs.

L'Association est active, en accord avec le Service de la Protection de la Jeunesse, sur le secteur Arve-Lac et rend déjà service à de nombreuses familles de notre commune. La PDJ assume le mandat d'évaluation auprès des familles désireuses d'accueillir des enfants.

Le but de KOALA est plus large que tout simplement mettre en relation des familles. Les coordinatrices KOALA gèrent la structure. Elles sont au service des familles : elles coordonnent les placements, elles s'occupent de l'aspect financier, encaissent l'argent des familles placeuses et paient les familles d'accueil afin d'éviter les conflits d'argent et surtout, elles sont un "point social" dans la commune. Elles connaissent les familles et sont à l'écoute des éventuels problèmes.

KOA Point Contact, est un lieu de rencontre trimestriel où les familles se retrouvent pour des conférences-débat sur des thèmes parent/enfant (sommeil, pleurs,...) suivies par un verre de l'amitié. Ko'Ateliers, propose des activités aux enfants le mercredi, "Le Petit KOALA" journal de l'Association rend compte des activités et sert de lien.

KOALA répond avec souplesse aux besoins les plus divers. Elle offre un choix supplémentaire aux parents qui travaillent ou aux mamans qui ont besoin parfois d'avoir quelques heures à elles. Son but est d'être complémentaire aux services déjà existants dans les communes.

Enfin KOALA a une caractéristique intéressante : elle est partie d'une initiative féminine et communale. En ce sens elle répond à des besoins réels. De plus, son objectif n'est pas le profit ni de substituer à d'autres modes de garde plus institutionnalisés mais d'offrir une solution différente aux problèmes de garde, tout cela sous le contrôle de l'état.

Le mode de garde proposé par KOALA représente une alternative de choix : des emplois de proximité sont créés en toute légalité puisqu'un accord existe avec le fisc qui n'impose par le revenu de ce travail. Ce privilège est justifié : ce mode de garde coûte moins cher à l'état que de subventionner des crèches ou des garderies qui ne suffisent pas à répondre à la demande.

Dans le cadre d'une famille d'accueil agréée bénéficiant du système KOALA, l'enfant est dans un contexte familial bénéfique pour créer des liens et des repères et cela lui évite bien souvent de trop longs trajets. De plus, les contacts qui s'établissent entre familles autour de KOALA sont riches pour la vie d'un quartier, d'une commune.

Pour toutes ces raisons,

le Conseil municipal

D é c i d e :

1. De donner mandat au Conseil administratif d'aider l'Association KOALA dans le but qu'elle poursuit.
2. De mettre en place un partenariat entre la commune et l'Association afin de mieux répondre aux besoins des communiers.

Puis fait la déclaration suivante :

"Il est enfin temps de reconnaître l'accueil familial comme partie intégrante de la panoplie des possibilités qui sont offertes aux parents pour la garde de leurs enfants.

Genève est en retard par rapport aux cantons romands et la commune de Thônex pourrait donner un signal positif en faveur des accueils familiaux.

Des réunions entre KOALA et les représentants de plusieurs communes Arve/Lac, ainsi que le Président des communes genevoises, ont déjà eu lieu.

Malheureusement, la commune de Thônex a été convoquée mais s'est toujours excusée et n'a pas participé au mouvement..

Au sein de la Fondation en faveur de la jeunesse, Mme BESSON a déjà à plusieurs reprises émis le souhait d'aborder le sujet mais cela n'a pas été à l'ordre du jour jusqu'à présent.

Pourtant, il est temps d'agir car plus de 40 enfants thônésiens bénéficient du mode de garde et en sont satisfaits.

Il serait donc judicieux, d'une part afin d'éviter les placements "au noir" sans sécurité, ni suivi pour les enfants et d'autre part, dans le but d'aider les familles domiciliées sur notre territoire qui n'ont pas accès aux structures institutionnalisées qui existent comme la crèche par un manque de place, de distribuer un tout ménage Publicité/sondage afin d'évaluer les besoins réels sur notre commune.

Il serait également souhaitable d'étudier la question de l'établissement d'un barème social avec tarif régressif pour les familles ayant plusieurs enfants puisque le barème est le même pour toutes les familles quel que soit le revenu.

Le partenariat nous apparaît comme la meilleure solution. Elle permet à la structure souple déjà existante de le rester.

Il nous apparaîtrait comme une erreur de chercher à professionnaliser ce type d'activité car il y aurait alors un grand risque de décourager tous les élans spontanés qui existent entre voisins.

Un partenariat pourrait permettre si nécessaire de créer une antenne thônésienne avec coordinatrices. Il faudrait donc évaluer les besoins et récolter des fonds afin de permettre à l'Association de couvrir ses frais de fonctionnement.

Afin que tous les points évoqués puissent faire l'objet d'un débat, le groupe démocrate-chrétien propose que le projet soit envoyé à la commission sociale afin que celle-ci puisse se prononcer sur les modes de partenariat à mettre en place, dans le souci d'offrir un service supplémentaire aux familles".

Au vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Pour répondre à Mme SCHNEIDER, Mme DESJACQUES précise que le tarif est de Fr 4,- de l'heure ou de Fr 37,- par jour.

En ce qui concerne les structures entre l'association KOALA et les crèches elles ne sont pas comparables. Les crèches familiales qui sont en ville mettent un lieu à disposition pour que les mamans s'occupent des enfants déposés. Ce qui n'est pas le cas dans la structure KOALA.

D'autre part, dans la structure KOALA les mamans sont formées et suivent un cours dans le cadre de la petite enfance.

Mme BANDERET fait la déclaration suivante :

"La fraction socialiste a, et a eu la même idée que la fraction PDC. Nous avons eu d'ailleurs quelques contacts avec Mme ROSSELET. Donc, nous sommes favorables à cette idée et la soutiendrons pour autant que ce ne soit au détriment d'une pouponnière.

Nous proposons le renvoi en commission :

- afin de définir le cadre du partenariat,
- de donner un mandat précis au Conseil administratif,
- d'élaborer une alternative entre le développement de cette idée et la création d'une pouponnière,
- de trouver des appuis financiers aux mères d'accueil, aux parents en difficultés ainsi qu'à l'administratif de l'Association.

Enfin, il serait utile que la commission en question organise une rencontre afin que l'association se présente et nous donne un aperçu de ses projets actuels et futurs".

Mme SCHNEIDER est pour le renvoi en commission.

M. FISCHER : le groupe radical est également pour le renvoi en commission.

Mme ROCHAT : le groupe libéral est pour le renvoi en commission afin de rencontrer les membres de l'Association KOALA.

Au vote :

- Le renvoi en commission SOCIALE est accepté à l'unanimité.

M. PIAZZALUNGA propose de renvoyer en commission des OEUVRES POUR LA JEUNESSE.

M. SOMMARUGA : le Bureau décidera.

12. Communications et propositions du Conseil administratif

12.1. M. Piazzalunga, Maire

12.1.1. Votations

Il est donné lecture d'une lettre émanant du service des votations et élections concernant la suppression du scrutin du vendredi :

"Madame,
Monsieur,

A la demande de M. Claude HAEGI, Conseiller d'Etat chargé du département de l'intérieur et de l'environnement et des affaires régionales, notre service a analysé la répartition des modes de vote utilisés par le corps électoral genevois lors de toutes les opérations électorales depuis janvier 1995, soit depuis l'introduction de la carte de vote obligatoire.

Les résultats ont révélé qu'actuellement :

- le vote par correspondance est utilisé par 77% des votants ;
- le vote anticipé du vendredi est utilisé par 7% des votants ;
- le vote au local de vote le dimanche matin est utilisé par 16% des votants.

Au vu de ces chiffres le Conseil d'Etat a décidé, lors de sa séance du 30 octobre 1996, de supprimer le scrutin du vendredi à partir du 1er janvier 1997. Dès lors, tous les locaux de vote du canton seront ouverts uniquement le dimanche de 10h. à 12h.

Cette mesure entraînera des économies de l'ordre de Fr 50'000- par an pour l'Etat et les communes, et surtout les dispensera de convoquer environ 850 jurés électoraux supplémentaires pour chaque scrutin sur l'ensemble du canton.

Nous vous laissons le soin de transmettre cette information aux personnes intéressées et, en vous remerciant de votre collaboration, vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération".

12.1.2. Puis Il répond à diverses questions de Mme ROCHAT :

- Aide sociale

Le nombre de familles bénéficiant de cette aide sur le territoire de Thônex est de 25.

- Parlement des jeunes

Le nombre de jeunes gens entre 10 et 18 ans, à Thônex, est de 447 filles et 421 garçons.

12.1.3. Et de M. VERNERET :

- Foire de Thônex

Le Conseil administratif ne reprendra pas, pour l'instant, le fonctionnement de cette foire.

- 150e anniversaire de la Constitution

La commune organisera une fête pour marquer cet anniversaire, le Comité ou la commission chargé de l'organisation se penchera sur la forme de celle-ci.

12.1.4. Journée de rencontre d'associations

Cette journée sera à nouveau organisée en 1997, mais sous une autre forme que celle présentée cette année.

12.1.5. Crèche

Notre crèche a obtenu l'autorisation définitive d'exploitation par le service de la protection de la jeunesse. Le Conseil administratif est satisfait de cette issue et espère que cela mettra un terme à une trop longue polémique. Je rappelle simplement que cette autorisation est attribuée non pas à notre institution, mais à la directrice car elle est nominale.

12.2. M. Zogg, Vice-président du Conseil administratif

12.2.1. Noctambus

Ces lignes seront mises en service les 4 et 5 janvier 1997.

12.2.2. Lignes 31 et 41

Suite à un comptage effectué par les TPG il s'est avéré que les lignes supprimées à Mon-Idée dès 21h. concernaient en moyenne 19 clients par jour pour les 3 aller/retour, et entre Veyrier et Puplinge, 14 clients par jour pour les 2 aller/retour. Le rendement de ces lignes est très négatif.

Nous comprenons le problème des habitants de Mon-Idée mais, vu cette faible fréquentation, le Conseil administratif a pris la décision de supprimer ces lignes dès septembre.

12.2.3. Traversée de la rue de Genève (signall tram)

Pour des raisons financières les TPG nous informent que la pose des signaux est reportée à l'année prochaine.

12.2.4. Immeubles à l'avenue Adrien-Jeandin

L'autorisation pour la transformation de ces immeubles a été accordée et les travaux vont débuter ce printemps. Des réunions d'information seront organisées.

D'autre part ;

- pour répondre à M. VERNERET, il sera tenu compte des travaux déjà effectués dans les appartements,
- pour répondre à Mme Banderet, la fermeture des portes des caves est prévue, il faut patienter encore un peu.

12.2.5. Notre Chemin

Une réunion a été fixée avec le Conseil administratif et le Comité de cette Association. A l'heure actuelle, les propriétaires et les régies ont été contactés, nous espérons avoir des réponses d'ici la fin de l'année.

Quant aux travaux :

- la barrière de la place de jeux a été réparée,
- la place de jeux, quant à elle, sera remise en état pour ce printemps.
- nous avons le devis pour l'éclairage et attendons celui de la réfection du tapis.

Il va de soi que la commune ne prendra pas à sa charge la totalité des travaux.

12.2.6. Sécurité dans les ascenseurs

Pour des raisons de sécurité la commune fera mettre des doubles portes à l'ascenseur du 10, chemin des Deux-Communes. C'est le seul à ne pas être conforme aux normes en ce qui concerne les propriétés communales.

12.2.7. Déchets de jardin

A titre d'essai, jusqu'au 15 décembre, l'accès aux bennes sera possible chaque lundi jusqu'à 18h.30

12.3. **M. Schorer, Conseiller administratif**

12.3.1. Spectacles

Différents spectacles sont agendés sur la commune :

- l'Escalade le 12 décembre 1996 à la salle de Thônex,
- le spectacle du Théâtrechamp qui sera présenté du 23 novembre au 8 décembre 1996 intitulé "Moi d'abord" au collège du Foron,
- Le Brass-Band Festival le 25 janvier 1997,
- La troupe de la Tulipe Noire présentera à nouveau un spectacle intitulé "L'Éventail" les 14 et 15 mars 1997.

12.3.2. Fonds de décoration

Une séance est prévue le 26 novembre prochain.

12.3.3. Chaînes

Des tuyaux fluorescents ont été installés sur ces chaînes afin de les signaler. Nous avons écrit aux régies pour qu'elles prennent les mêmes précautions que la commune.

13. Questions écrites :

De Mme Chantal BANDERET, Conseillère municipale, concernant la villa CHENNAZ :

"Suite à l'occupation de la villa CHENNAZ par des squatters, une communière a contacté un Conseiller municipal de la fraction socialiste afin de lui signaler la situation.

Pour donner suite à cette information, le Conseiller s'est rendu sur place où il a pu effectivement constater que les squatters avaient occupé la villa CHENNAZ. La porte d'entrée était ouverte et les fenêtres avaient été démurées.

Le Conseiller a sollicité des squatters qu'il puisse visiter les locaux et examiner ce qu'ils étaient en train de faire.

Lors de cette visite, il a pu constater que le toit de la maison était depuis longue date éventré et les carreaux des lucarnes cassés laissant entrer toute l'eau de pluie.

D'importantes traces d'infiltrations d'eau ont créé des dégâts au niveau des combles, du premier étage et du rez-de-chaussée de la villa.

Il est pour le moins surprenant que l'on ait donné l'ordre de murer les fenêtres et fermer la villa sans s'assurer de l'état de la toiture et l'absence d'infiltrations dans cette bâtisse.

La fraction socialiste souhaite donc savoir dans quelles circonstances la villa a été murée et fermée de tout accès et pourquoi le toit n'a pas été réparé avant une telle mesure.

La fraction socialiste souhaite également savoir qui porte la responsabilité d'une telle dégradation d'un bien immobilier municipal".

14. Propositions individuelles et questions

14.1. Mme SCHNEIDER, concernant les berges du Foron, est très déçue des murs qui ont été placés à la hauteur du chemin de La Craz qui ne correspondent pas à ce qui avait été prévu.

M. ZOGG se rendra sur place.

OPERATIONS ELECTORALES 1997

THONEX I	02 mars 1997	08 juin 1997	28 septembre 1997
Président	M. Cédric PAYCHERE Radical	M. Alain DE FELICE Socialiste	M. J.-Cl. GRANDGIRARD Radical
1er suppléant Président	M. José FISCHER Radical	Mme Chantal BANDERET Socialiste	M. Peter MATTHESS Radical
2e suppléant Président	M. J.-Cl. GRANDGIRARD Radical	Mme Anne CHENEVAR SOMMARUGA - Socialiste	M. Marcel CONSTANTIN Radical
Vice- Président	M. Georges BOUJON Libéral	M. Marcel CONSTANTIN Radical	M. Danilo LAVARINI Démocrate-Chrétien
1er suppléant Vice-président	M. Jean-Jacques WICKY Libéral	M. José FISCHER Radical	M. Laurent LABEAUME Démocrate-Chrétien
2e suppléant Vice-président	M. Jacques BOISSONNAS Libéral	M. Peter MATTHESS Radical	M. Denis HENRY Démocrate-Chrétien
THONEX II	02 mars 1997	08 juin 1997	28 septembre 1997
Président	Mme Anne LEON Démocrate-Chrétien	M. Paul HAURI Libéral	Mme Chantal BANDERET Socialiste
1er suppléant Président	M. Fabiano FORTE Démocrate-Chrétien	Mme Josiane VETTERLI Libéral	M. Bernard BANDERET Socialiste
2e suppléant Président	Mme Doris CONSTANTIN Démocrate-Chrétien	M. Michel COLLAUD Libéral	Mme Martine DE FELICE Socialiste
Vice- Président	Mme Martine DE FELICE Socialiste	Mme Sophie DESJACQUES Démocrate-Chrétien	M. Bernard ROCHAT Libéral
1er suppléant Vice-président	M. Alain DE FELICE Socialiste	Mme Josiane CHEVROLET Démocrate-Chrétien	M. Patrick GAUTIER Libéral
2e suppléant Vice-président	M. Richard SCHENKEL Socialiste	M. Pascal PETROZ Démocrate-Chrétien	Mme Christine DE COULON Libéral

OPERATIONS ELECTORALES 1997

THONEX I	12 octobre 1997 (Grand Conseil)	16 novembre 1997 (Conseil d'Etat)	23 novembre 1997
Président	Mme Christine DE COULON Libéral	Mme Doris CONSTANTIN Démocrate-Chrétien	M. Paul HAURI Libéral
1er suppléant Président	Mme Josiane VETTERLI Libéral	M. Philippe DECREY Démocrate-Chrétien	Mme Anne-Marie JAQUET Libéral
2e suppléant Président	M. Henri CORTESY Libéral	M. Benoît CURRAT Démocrate-Chrétien	Mme Isabel ROCHAT Libéral
Vice- Président	Mlle Caroline VERNERET Radical	Mme Anne-Marie JAQUET Libéral	M. Richard STARK Radical
1er suppléant Vice-président	M. Richard STARK Radical	M. Georges BOUJON Libéral	M. Marc KILCHER Radical
2e suppléant Vice-président	M. Marc KILCHER Radical	M. Olivier FAVRE Libéral	M. Guy VERNERET Radical
THONEX II	12 octobre 1997 (Grand Conseil)	16 novembre 1997	23 novembre 1997
Président	M. Yves-Pierre DE BAY Radical	M. J.-Pierre AMOUDRUZ Radical	Mme Rose-Marie GEX Les Verts
1er suppléant Président	M. Michel SOUTTER Radical	M. Sigurd MAXWELL Radical	M. Jacques SCHNEIDER Les Verts
2e suppléant Président	M. Philippe DONZE Radical	Mme Jacqueline TOMASINI Radical	M. Pierre REGARD Les Verts
Vice- Président	M. Marc JUNOD Hors parti	M. Carlo SOMMARUGA Socialiste	M. Michel SOUTTER Radical
1er suppléant Vice-président	Mme Christiane SAZPINAR Les Verts	M. Michel VACHERON Socialiste	M. Philippe DONZE Radical
2e suppléant Vice-président	Mme M.-C. DESLARZES Les Verts	Mme Chantal PITTET Socialiste	Mme Jacqueline TOMASINI Radical

14.2. M. FISCHER : il est impensable qu'une cabine téléphonique n'ait pas été prévue à l'extérieur de la nouvelle poste.

14.3. Il est indiqué à M. VERNERET qu'une boîte aux lettres a été placée entre la salle des fêtes et l'ancienne poste.

15. A huis-clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à deux demandes de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

- Mme IRANI née Ghandhi, Gool, originaire d'Iran et d'Inde, mariée
- Mme PULCRANO née Spring, Annabel Frances Jane, originaire de Grande-Bretagne, mariée, 2 enfants.

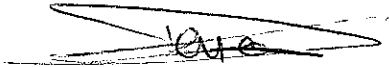
*

La séance est levée à 23h.40

Le Président :

La Secrétaire :

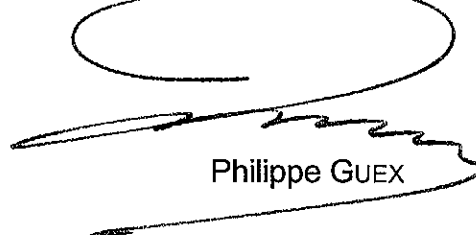
Philippe DECROY



Mme Brigitte SCHNEIDER



Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX